



Vente de maison avec piscine non sécurisée

Par **blwest_old**, le **10/11/2007** à **07:11**

Bonjour,

Je souhaite savoir si une personne peut vendre une maison avec piscine enterrée construite en 2004 sans système de protection. La loi indique que toute piscine doit être protégée mais le vendeur ne veut pas équiper la piscine d'un système de protection sous prétexte que je vais forcément en mettre un. Quels sont les textes que je peux fournir à mon notaire et à celui du vendeur ? Puis-je l'obliger à payer une alarme de piscine (système le moins coûteux) ?
Merci d'avance